

# GUIDE DE CANDIDATURE

Démarche de reconnaissance des acquis et des  
compétences (RAC)



Diplôme d'études collégiales (DEC) Techniques  
d'éducation spécialisée — 351.A0

ET

Attestation d'études collégiales (AEC)  
Éducation spécialisée — JNC.0P

## LA RAC EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

La RAC est une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences qui permet à une personne adulte, détenant une expérience significative dans son domaine, d'obtenir une **attestation d'études collégiales (AEC) ou un diplôme d'études collégiales (DEC) en éducation spécialisée** en s'appuyant principalement sur la reconnaissance de ses acquis extrascolaires.

Groupe Collegia propose une démarche qui permettra à la personne candidate de :

- Faire valider ses acquis scolaires au regard du programme d'études (attestation d'études collégiales ou diplôme d'études collégiales en éducation spécialisée) ;
- Faire reconnaître ses acquis extrascolaires au regard des compétences attendues ;
- Recevoir la formation manquante, le cas échéant, selon une formule adaptée et personnalisée ;
- D'obtenir une attestation ou un diplôme reconnu par le ministère de l'Éducation.

## PARTICULARITÉS DE GROUPE COLLEGIA

- Démarche 100 % à distance depuis plus de 20 ans
- À temps partiel et à votre rythme
- Cheminement personnalisé et individualisé
- Flexibilité et souplesse (travail-famille-RAC)
- Accompagnement convivial et soutenu par l'équipe de la RAC et les spécialistes de contenu

## CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉMARCHE

Cette démarche constitue une autre façon de répondre aux standards et exigences attendus pour l'obtention de l'attestation ou du diplôme d'études collégiales en éducation spécialisée. Cette façon de concevoir la formation repose sur des principes reliés à la reconnaissance des acquis, à savoir que toute personne :

- Est appelée à se former tout au long de sa vie, et ce, dans des milieux diversifiés ;
- Doit avoir accès à une formation permettant une qualification, sans détour coûteux et inutile, et ne devrait surtout pas avoir à refaire des apprentissages déjà réalisés ;
- Devrait pouvoir bénéficier d'un service de reconnaissance des acquis afin de faire la démonstration de ses compétences dans une vision de formation qualifiante ;
- Devrait pouvoir bénéficier d'une démarche de formation manquante, le cas échéant, et cela, dans un contexte accessible et réaliste ;
- Devrait pouvoir accéder à une démarche de reconnaissance des acquis qui repose sur une collaboration constante entre les différents milieux de travail concernés et le milieu de formation.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'évaluation à des fins de reconnaissance des acquis, il devient alors important que :

- Les évaluations soient 100 % à distance ;
- Les évaluations portent sur la mobilisation des compétences acquises dans le milieu de travail de la personne candidate ;
- La personne candidate ait un contexte favorable et adapté pour démontrer ses acquis extrascolaires ;
- L'évaluation soit juste et équitable par rapport aux techniciens et techniciennes en éducation spécialisée qui ont déjà fait des études pour l'obtention de ce titre d'emploi.

Au terme des évaluations, les personnes candidates auront démontré les compétences nécessaires pour accomplir les responsabilités du technicien ou de la technicienne en éducation spécialisée.

## LES COMPÉTENCES À DÉMONTRER

Les compétences pour lesquelles les personnes auront à faire des démonstrations pour l'obtention du **diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée (351.A0)** ou de **l'attestation d'études collégiales en éducation spécialisée (JNC.0P)** sont les suivantes :

<b>COMPÉTENCES À DÉMONTRER (26)</b>	
<b>019N</b>	Analyser la fonction de travail de technicienne ou de technicien en éducation spécialisée
<b>019P</b>	Rechercher des ressources et des services dans la communauté
<b>019Q</b>	Communiquer avec la clientèle et au sein d'une équipe de travail
<b>019R</b>	Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
<b>019S</b>	Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne
<b>019T</b>	Élaborer des activités de développement et des outils cliniques
<b>019U</b>	Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
<b>019V</b>	Porter assistance à une personne ayant besoin de soins
<b>019W</b>	Associer des approches, des objectifs, des techniques d'intervention à des problématiques d'intervention
<b>019X</b>	Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession
<b>019Y</b>	Établir une relation d'aide
<b>019Z</b>	Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience intellectuelle
<b>01A0</b>	Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience et des déficits physiques et neurologiques
<b>01A1</b>	Animer des groupes de clientèles et des équipes de travail
<b>01A2</b>	Effectuer des interventions auprès de personnes âgées en perte d'autonomie
<b>046T</b>	Effectuer des interventions auprès de personnes présentant des difficultés sur le plan des apprentissages scolaires et du langage
<b>046U</b>	Effectuer des interventions de réadaptation auprès de jeunes présentant des difficultés d'adaptation
<b>01A4</b>	Protéger son intégrité personnelle
<b>01A5</b>	Analyser les relations entre des phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation
<b>01A6</b>	Effectuer des interventions de réadaptation auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale et de toxicomanie
<b>01A7</b>	Effectuer des interventions de réadaptation auprès de personnes vivant l'exclusion sociale et des problématiques de violence
<b>01A8</b>	Élaborer un plan d'intervention
<b>01A9</b>	Interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques
<b>01AA</b>	Effectuer des interventions auprès de personnes en processus de réinsertion sociale ou socioprofessionnelle
<b>01AB</b>	Effectuer des interventions de réadaptation auprès de personnes en situation de crise
<b>01AC</b>	Concevoir et exécuter un projet intégré d'intervention

\*À noter que pour l'obtention d'un DEC, les personnes candidates doivent également être évaluées pour les 14 compétences de la formation générale : français (4), philosophie (3), anglais (2), éducation physique (3), complémentaire (2) et réussir leur épreuve uniforme de français (EUF).

## **LES CANDIDATURES VISÉES**

Toute personne ayant une expérience significative dans le domaine de l'éducation spécialisée pourrait bénéficier de la démarche proposée. Les personnes intéressées doivent satisfaire aux conditions d'admission et démontrer, lors d'une entrevue de validation, leur capacité à faire valoir leurs acquis et leurs compétences en lien avec le programme d'études.

## **ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE RAC**

### **ÉTAPE I : Dépôt du dossier de candidature**

- Demande d'admission : dûment complétée et signée ;
- Curriculum vitae à jour : décrire les tâches effectuées lors de vos emplois en lien avec le programme d'études ;
- Fiches descriptives : indiquer des exemples concrets à l'appui de vos réponses ;
- Lettre d'employeur attestant le nombre d'heures travaillées dans des tâches en lien avec le programme d'études ;
- Relevés de notes des études secondaires, collégiales ou universitaires ;
- Autres documents pertinents (ex. attestation de formation).

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse suivante : [rac@cegepgim.ca](mailto:rac@cegepgim.ca)

### **ÉTAPE 2 : Validation de la candidature**

- Analyse scolaire ;
- Entrevue de validation (en ligne sur zoom ou TEAMS) avec un ou une spécialiste de contenu. Cette entrevue permet de juger la pertinence de la candidature au regard du programme d'études. Il est suggéré d'avoir en votre possession vos fiches descriptives lors de votre entrevue ;
- Décision : acceptation ou refus de la candidature.

### **ÉTAPE 3 : Admission en RAC**

- Signature du contrat de candidature
- Remise du résultat d'analyse final
- Paiement des frais associés à la démarche

## **ÉTAPE 4 : Évaluation des compétences**

L'évaluation se fait pour chacune des compétences du programme d'études. Celles-ci sont parfois regroupées de manière à bien refléter leur mise en œuvre dans des situations authentiques. Groupe Collegia propose différents moyens afin d'évaluer les compétences de la personne candidate telles que des productions personnelles, des questionnaires, des mises en situation et des entretiens avec le ou la spécialiste de contenu.

## **ÉTAPE 5 : Formation manquante ou formation complète (au besoin)**

La formation manquante est offerte à la suite de l'évaluation d'une production personnelle lorsqu'un ou plusieurs seuils de réussite n'ont pas été atteints. Les éléments non atteints sont sujets à une réévaluation afin d'obtenir la note minimale de réussite (60 %).

En début de démarche, certaines personnes pourraient également se faire proposer un parcours hybride (un minimum de 50 % des compétences doit être démontré en RAC pour être admissible à la démarche autrement la candidature est refusée). Ainsi, certaines compétences pourraient être à démontrer en RAC, mais des cours en formation complète (en présence ou à distance) devront être suivis pour les compétences qui ne sont pas acquises. La réussite de ces cours est conditionnelle à l'obtention du diplôme.

## **ENCADREMENT DE LA DÉMARCHE**

- La démarche est supervisée par un conseiller ou une conseillère en RAC de Groupe Collegia ;
- Tout au long de la démarche d'évaluation, un ou une spécialiste de contenu accompagne la personne candidate et est disponible pour répondre à ses questions. Les spécialistes de contenu vont également évaluer l'ensemble des productions personnelles et assurer des entretiens en ligne aux fins de la reconnaissance des acquis de la compétence.

## **ATTENTES PARTICULIÈRES**

Les personnes qui s'engagent dans une démarche de RAC doivent démontrer :

- Motivation (démarche autonome) ;
- Assiduité (lors des rencontres avec le ou la spécialiste de contenu) ;
- Organisation (se planifier un calendrier de travail, prévoir un échéancier pour les remises, etc.) ;
- Autonomie (s'autoformer pour les éléments qui ne sont pas acquis, réaliser des recherches, etc.) ;
- Disponibilité (se réserver du temps chaque semaine pour la démarche de RAC. Un travail demande en moyenne 10 h, échelonné sur un mois).

<b>TARIFICATION</b> <b>Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)</b>	
<b>Ouverture de dossier</b>  (Si vous n'avez jamais étudié au Cégep de la Gaspésie et des Îles dans un programme reconnu par le ministère de l'Éducation)	<b>30 \$ (non remboursable)</b>
<b>Inscription en RAC</b>	<b>70 \$ (non remboursable)</b>
<b>Formation spécifique</b>	<b>90 \$ par compétence jusqu'à un maximum de 500 \$</b>
<b>Formation générale</b>  (français, philosophie, éducation physique, anglais et complémentaire)	<b>90 \$ par compétence jusqu'à un maximum de 300 \$</b>
<b>Formation complète, au besoin</b>	Variable selon la formation à suivre. Les frais sont assumés par la personne candidate
<b>Réactivation d'un dossier</b>  (Un dossier inactif pendant plus de 6 mois est archivé et doit être réactivé par la suite si la personne désire reprendre la démarche en RAC)  <i>*certaines conditions s'appliquent</i>	<b>50 \$ (non remboursable)</b>

**Pour nous contacter :**

**Céline Richard**  
Conseillère en RAC  
[crichard@cegepgim.ca](mailto:crichard@cegepgim.ca)  
Tél. : 418-986-5187, poste 6225

**Stéphanie Cassivi**  
Agente de soutien administratif  
[scassivi@cegepgim.ca](mailto:scassivi@cegepgim.ca)